

Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

LYCEE MARCELIN BERTHELOT
6, boulevard Maurice Berteaux - 94100 SAINT-MAUR des Fossés

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

**MAPA : LOCATION – MAINTENANCE D'UN APPAREIL NEUF
DE REPRODUCTION DE DOCUMENTS
POUR LE LABORATOIRE DE LANGUES DU LYCEE.**

Procédure adaptée selon l'article 42-2° du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016
modifié relatif aux marchés publics.

Date limite de remise des offres : Jeudi 11 Janvier 2018 à 12h00.

Le présent document comporte 3 pages.

1 – OBJET DE LA CONSULTATION.

La présente consultation a pour objet la location – maintenance d'un appareil neuf de reproduction de documents numériques, installé au laboratoire de Langues du lycée Marcelin Berthelot situé 6, boulevard Maurice Berteaux à 94100 SAINT-MAUR des Fossés.

Les prestations portent sur : la mise à disposition, l'installation et la maintenance de l'appareil.

2 – ETENDUE DE LA CONSULTATION.

La présente consultation est passée en procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 42-2° du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 modifié relatif aux marchés publics.

Le marché est prévu pour une **durée totale de cinquante huit mois (58 mois)** à compter du 1^{er} février 2018

3 – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES.

Les dossiers doivent être rédigés en français. Aucune offre transmise par télécopie ou par Internet ne sera acceptée. Aucune garantie financière ne sera exigée.

Les candidats sont tenus de compléter les annexes à l'Acte d'Engagement n° 2.1 – 2.2 et 2.3 sous peine de nullité de leur offre.

Les modalités essentielles de financement et de paiement sont les suivantes :

- fonds publics (dotation globale de fonctionnement annuelle attribuée par la collectivité territoriale de rattachement) ;
- fonds propres de l'établissement ;
- le délai global de paiement est de 30 jours ;
- l'unité monétaire utilisée est l'euro.

4 – CRITERES D'ATTRIBUTION DU MARCHE.

Sera retenue l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant) :

- la valeur technique des matériels proposés (pondération 25 %) ;
- les délais d'intervention et le taux de disponibilité du matériel (pondération 35 %) ;
- le prix des prestations (pondération 40 %).

6 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.

Les candidats doivent produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- tous documents administratifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager l'entreprise ;
- si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- la déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ;
- une attestation sur l'honneur du candidat certifiant qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales prévues par le Code des marchés Publics. Le candidat retenu devra produire dans les 5 jours à compter de la date de réception de la demande de la Personne Responsable du Marché, les certificats fiscaux et sociaux à jour au 31 décembre 2005 ou un formulaire DC7 ;
- une attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 124-9 et L 341-6 et L 125-3 du Code du travail ;
- une note précisant les délais d'intervention.

- l'acte d'engagement et l'ensemble de ses annexes
- le CCP et l'annexe n°1, paraphés et signés.

7 – CONSULTATION – RETRAIT DES DOSSIERS

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable sur

- le site internet : www.AJI-France.com
- le site internet du lycée : www.lycee-berthelot.fr – rubrique « le lycée de A à Z » marchés publics.

8 – CONDITIONS D'ENVOI DES OFFRES.

Les offres sont placées sous pli cacheté portant la mention :

NE PAS OUVRIR

« MAPA pour la LOCATION-MAINTENANCE D'UN PHOTOCOPIEUR pour le laboratoire de Langues du Lycée Marcelin Berthelot à Saint-Maur des Fossés » Entreprise ... (nom du candidat).

Les plis adressés à Monsieur le Gestionnaire du lycée Marcelin Berthelot sont :

- soit transmis par lettre recommandée avec accusé de réception postal
- soit remis contre récépissé au bureau de l'Intendance du Lycée (1^{er} étage – Accueil de l'Intendance)

à l'adresse suivante 6 boulevard Maurice Berteaux – 94107 SAINT-MAUR des Fossés Cedex.

9 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Monsieur Dominique THOREAU

Gestionnaire – Agent Comptable du Lycée Marcelin Berthelot

6, boulevard Maurice Berteaux - 94107 SAINT-MAUR des Fossés Cedex

Tél. : 01 45 11 51 00 Fax. : 01 45 11 51 01

Courriel : dominique.thoreau@ac-creteil.fr

10 - DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES.

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de remise des offres : Jeudi 11 janvier 2018 à 12h00.

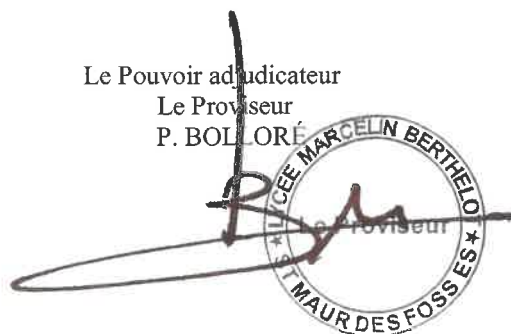
Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure mentionnées ci-dessus, ne seront pas acceptés et seront retournés non ouverts.

Fait à Saint-Maur des Fossés, le 15 décembre 2017.

Le Pouvoir adjudicateur

Le Proviseur

P. BOLLORÉ

The image shows a handwritten signature in dark ink over a circular official seal. The seal contains the text "LYCEE MARCELIN BERTHELOT" at the top and "SAINT MAUR DES FOSSÉS" at the bottom, separated by two small stars on each side. The signature is written in a cursive style and extends across the seal.